

Module „Programmation de culture et de variétés“

Fiche d'informations

Description

Une bonne planification des cultures, c'est déjà la moitié du travail fait. Offrez-vous un rapide aperçu. Avec le module « Programmation des cultures et variétés », vous avez accès à toutes les cultures et variétés de l'ensemble des parcelles. Effectuer des modifications est un jeu d'enfant. Vous voyez immédiatement comment se modifient les ratios de culture ou comment varient les quantités totales de récoltes. Les quotas et cultures sous contrat peuvent être ainsi rapidement vérifiés et adaptés. Les programmations ciblées permettent une culture plus efficace. Cela engendre un gain de temps considérable. En outre, un plan structuré vous aidera à vous conformer aux contraintes réglementaires toujours plus nombreuses

Le module “Programmation des cultures et variétés” propose

- La rotation des cultures sous contrôle
- La planification des cultures sans peine pour différentes années de récolte
- Une vérification des normes européennes Greening-Check intégrée
- Une programmation de variétés simplifiée avec le catalogue des variétés fourni par le Bundessortenamt (Office fédéral des variétés végétales)
- Le calcul automatique de la densité de semis pour une planification précise de la quantité de semences.

Conditions du test

- Accès à la version d'essai sans frais pendant 30 jours
- La phase de test prend fin automatiquement, sans engagement ultérieur
- Les fonctionnalités sont illimitées pendant la période d'essai

Prix

- Le prix minimal du module s'élève à 1,80 EUR/mois hors TVA. Vous pouvez ainsi utiliser le module pour 50 ha.
- Tarification différenciée selon la taille en ha de l'exploitation, par ex. le prix pour 100 ha s'élève à 3,00 EUR/mois hors TVA.
- La facturation est mensuelle et peut comporter d'autres modules que vous avez choisis, avec la facturation au prorata du module lors du premier mois d'utilisation

Conditions du contrat

- Durée minimale d'un mois
- Après l'expiration de la période minimale, le contrat est automatiquement prolongé d'un mois tous les mois
- Après l'expiration de la période minimale, le contrat peut être résilié à tout moment à compter de la fin du mois de facturation en cours
- L'annulation sera effectuée en annulant le module en ligne dans la boutique 356FarmNet
- La facturation est effectuée conjointement avec les autres modules commandés lors du premier mois d'utilisation avec, le cas échéant, une facturation au prorata du module
- La facturation est basée sur la taille de la ferme à la fin de chaque mois de facturation. Toute modification de la taille de la ferme est répercutée sur les frais mensuels du module.